

Envoyé en préfecture le 21/09/2023


Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20230911-DCM_11092023_09-DE

Bordereau de signature

DCM_11092023_09

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	19/09/2023	Action : Visa
Jacky Lechable, Maire	20/09/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>JACKY LECHABLE</u> (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/09/2023	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 11 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 11 septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 5 septembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN Jean-Marc DESHOMMES, Goulven DONNIOU, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU) Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Isabelle LHOMME (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN)

Madame Catherine GUIBERT est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-11/09-09 RH/ Création d'un poste permanent de « chargé(e) de la vie culturelle et de la vie associative » à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre du projet culturel de la commune, il conviendrait de créer un poste permanent à temps complet de « Chargé de la vie culturelle et de la vie associative », qui serait intégré au Pôle culture.

Pour rappel, le suivi de la vie associative était auparavant géré par la personne chargée de la communication au sein de notre collectivité. Dans le cadre du recrutement d'une nouvelle chargée de communication en mai 2023, les missions liées à la vie associative ont été supprimées de ce poste.

Les missions de ce poste seraient :

Vie culturelle :

- Soutien à la mise en œuvre du projet culturel de la commune et à la mise en place de la programmation culturelle, sous la responsabilité et en concertation avec le ou la responsable du pôle culture.
- participer à l'élaboration des actions culturelles
- Mettre en œuvre et participer aux actions du projet culturel

- Suivre et soutenir la mise en œuvre des événements proposés dans le cadre de la communauté de communes (Festival Cirque ou presque, Les Enchanteurs, Grand Soufflet, Zikorezo, JEP...)
- Développer et animer les partenariats avec les acteurs culturels du territoire et les réseaux professionnels
- Participer à l'organisation et à la réalisation des manifestations (montage des expositions, préparation des espaces, logistique...)
- Être en lien avec les associations
- Participer ponctuellement aux actions de médiation et d'accueil de la médiathèque
- Assurer le suivi de la communication autour des événements culturels

Vie Associative de la commune :

- Organisation du forum des associations
- Etude des demandes de subventions
- Mise à jour et suivi des panneaux d'affichages destinés aux associations
- Mise en place de supports de communication et tenue de listing destinés la vie associative
- Participation aux commissions vie associative
- Mise en place d'événements en lien avec la vie associative ou les services communaux
- Accompagnement des grandes manifestations des associations
- Veille sur des éléments techniques et légaux destinés aux associations
- Organisation du planning des salles et manifestations

Ce poste serait créé à compter du 1^{er} novembre 2023, dans la catégorie C de la filière culturelle de la Fonction publique territoriale, dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la création d'un poste permanent de « chargé(e) de la vie culturelle et de la vie associative à temps complet dans le cadre d'emploi des « Adjoints du patrimoine territoriaux » au sein du « Pôle culturel » à compter du 1er novembre 2023.
- ✓ **Modifie** le tableau des effectifs de la façon suivante :

	Création de poste
Filière culturelle	1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux

- ✓ **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE